



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Réorientation du dispositif de Surveillance Biologique du territoire en santé des végétaux

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'alimentation

Metz - 30 novembre 2021



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt –  
Service régional de l'alimentation

### Historique de la Surveillance Biologique du Territoire

- Jusqu'en 2009 : réseau des **Avertissements Agricoles** de la protection des végétaux
- A partir de 2010 intégration du dispositif dans le cadre du plan Ecophyto
  - Gouvernance : **Comité Régional d'épidémiosurveillance (CRE)** présidé par la CRAAG, DRAAF présente en tant que commissaire au gouvernement
  - Filières : grandes cultures, vigne, arboriculture, maraîchage, horticulture pépinières, JEV1
  - Observations : réalisées par les professionnels (instituts techniques, Fredon, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, négoce, centres d'expérimentation, enseignement agricoles, autres ...)
  - **Suivi des bioagresseurs** (Organismes nuisibles de qualité) des cultures
  - Action structurante du **plan Ecophyto II+** (financement crédits OFB)

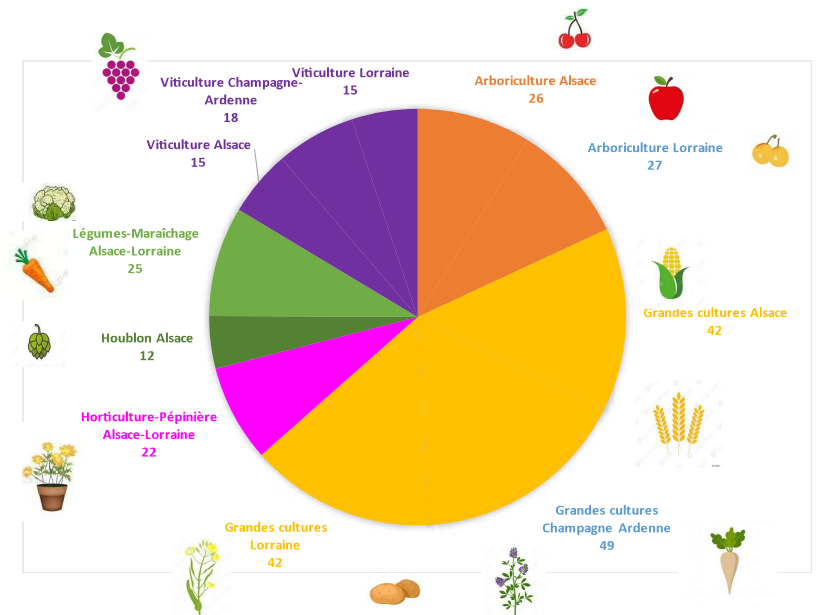


Textes de référence :  
Article L.251-1 du code rural et de la pêche maritime  
Circulaire CAB/C2009-002 du 4 mars 2009



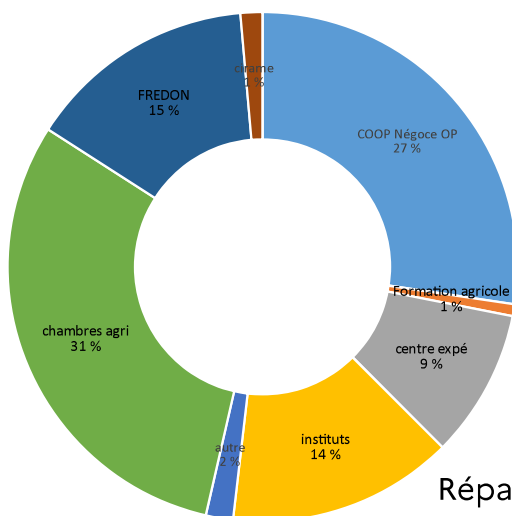
# Le réseau de Surveillance biologique du territoire en Grand Est

- 829 parcelles fixes d'observation
- 11 éditions
- 293 Bulletins de Santé du Végétal publiés en 2020
- + de 20 espèces végétales suivies



30/11/2021

## Un réseau multi-partenarial



- + de 85 partenaires
- Des professionnels très impliqués
- Une mobilisation générale du monde agricole
- Une analyse de risque partagée

Répartition de la subvention OFB par catégorie de partenaires (Budget 2020)

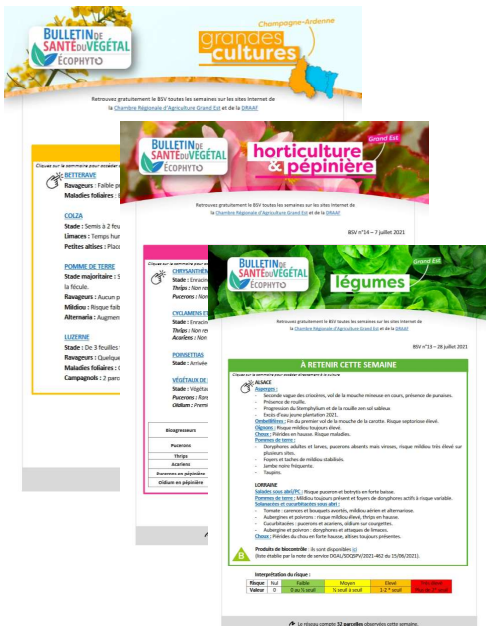
30/11/2021

# Un réseau multi-partenarial pour une expertise collective



30/11/2021

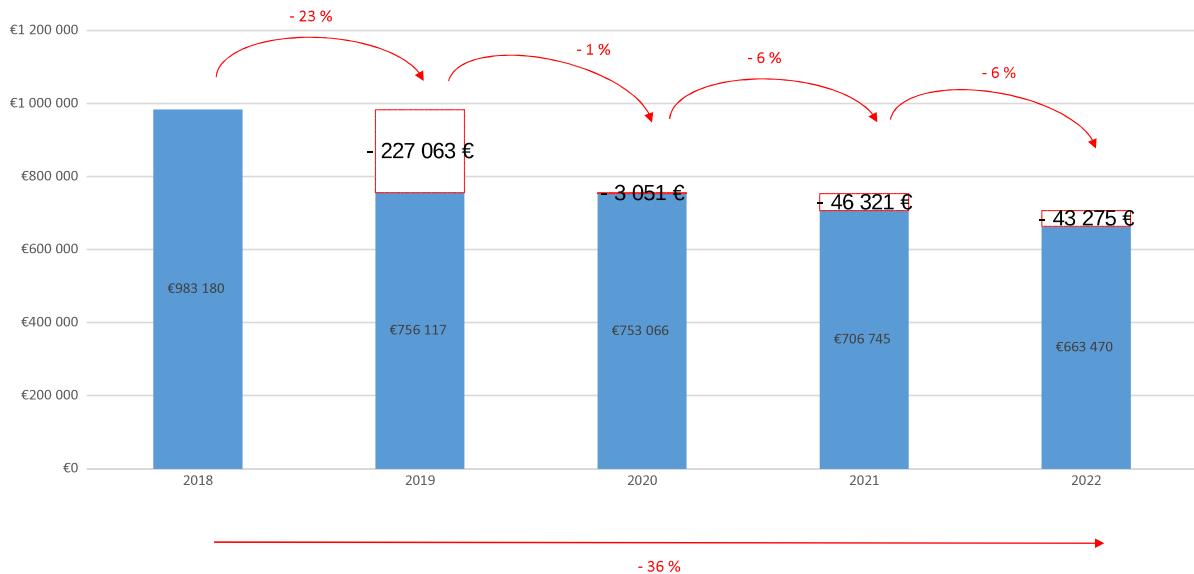
## Le Bulletin de Santé du Végétal



- Charte graphique unique pour toutes les BSV régionaux
- Résumé du risque par bioagresseur en page de garde
- État des lieux des stades de développement et de l'état sanitaire des cultures pour chaque bioagresseur
- Éléments de biologie sur les bioagresseurs
- Rappel des seuils de risque régionaux
- Analyse de risque
- Référence aux méthodes alternatives et aux moyens de bio-contrôles

30/11/2021

## Evolution de la maquette budgétaire SBT (subvention OFB)



30/11/2021

7

## Réorientation de la SBT : contexte

- Rapport **mission CGAER-CGEDD** décembre 2019
  - Le BSV ne contribue pas suffisamment à la baisse des produits phytosanitaires
  - La promotion des méthodes alternatives est faible
  - Les dispositifs SBT et SORE (organismes réglementés et émergents) sont relativement disjoints
- **Décision du Comité national d'Épidémiologie (CNE) du 17/12/20** :  
Afin d'harmoniser des instances de gouvernance sanitaires, **la gouvernance du dispositif SBT devient le CROPSAV / CNOPSAV** : les activités du CNE et des CRE basculent dans le CNOPSAV et les CROPSAV  
=> **Réorientation de la SBT pilotée par le Ministère de l'Agriculture**

30/11/2021

## Réorientation de la SBT : objectifs

- Stabiliser et pérenniser les crédits ;
- Créer une **cohérence** d'actions entre la **surveillance programmée officielle** (SORE, export) et la **surveillance non officielle** (épidémiosurveillance) ;
- Edition d'un **BSV JEVI (Jardins, espaces verts et infrastructures)** ;
- Recentrer les financements Ecophyto sur la **maîtrise de la consommation des produits phytosanitaires**.

---

30/11/2021

## Un projet de réorganisation à 3 étages

- **Socle 1** : **socle technique éligible aux crédits Ecophyto**
  - Organismes nuisibles (ON) présentant un **enjeu pour la réduction des produits phytosanitaires**
  - ON servant de référence pour le conseil
- **Socle 2** : des enjeux plus larges pour lesquels des co-financements sont à rechercher
  - **ON d'Intérêts économiques** pour les professionnels n'entrant pas dans le socle 1
  - **ON de type « One health » (Ambroisie, Datura)**
- **Socle 3** : des informations relatives aux **organismes de quarantaine (OQ)**, le réseau venant en appui de la surveillance officielle (SORE) financés par le BOP 206

---

30/11/2021

## Réorientation de la SBT : méthode

### Au niveau national :

- Mise en place de **3 groupes de travail nationaux** pour une réflexion collective sur plusieurs thématiques
  - GTN1 : financement/cofinancements : matrice de priorisation couples ON/culture, socles
  - GTN2 : organisation : modèles, protocoles, données
  - GTN3 : archétype du BSV 2.0






### Au niveau régional :

- **Contribution régionale attendue pour la matrice de priorisation des couples Organismes nuisibles/culture**
- Organisation de 3 réunions régionales en mars 2021 avec les animateurs filières
  - Présentation des principes de la priorisation et attentes de remontée de la part des animateurs ;
  - Synthèse et expertise de la DRAAF
  - Compléments apportés sur les « enjeux phyto locaux »

30/11/2021

## Matrice de priorisation : contribution régionale Grand Est

[Voir listes couples organismes nuisibles / cultures \(dossier transmis\)](#)

Le couple ON/culture présente un risque au regard de la consommation de PP : IFT élevés, usage de familles à risque, impact sur l'environnement	Si OUI 	Financement Ecophyto possible
Si NON 		
Le couple revêt un enjeu économique pour la filière ou présente un risque pour la santé humaine ou est ciblé par des restrictions d'export, ou présente un risque d'apparition de résistance	Si OUI 	co-financements sont à identifier pour financer le suivi de ces ON sur liste complémentaire
Si NON 		
Le couple peut être suivi en appui de la surveillance dite officielle	Si OUI 	Des co-financements sont à construire à partir du BOP 206

30/11/2021

## Principes de priorisation

- Les listes de priorités sont établies d'un commun accord entre les parties prenantes des réseaux (contribution des animateurs) ;
- Les matrices reflètent les besoins en observation des différentes filières. L'inventaire a été réalisé pour les bio-agresseurs et filières déjà suivies ;
- Les matrices ne tiennent pas compte des bio-agresseurs qui ne sont pas présents en région ;
- Des bio-agresseurs ont été ajoutés comme «enjeux phyto local» suite à la consultation des animateurs pour des bio-agresseurs qui n'auraient pas été retenus suite à la priorisation mais qui présentent un caractère important selon eux (notamment enjeu modération de l'utilisation des produits phytosanitaires)

---

30/11/2021

## Evolution du schéma de gouvernance

- CROPSAV : nouvelle instance de gouvernance de la SBT
- Création d'un comité d'experts d'épidémiosurveillance du CROPSAV conformément au règlement
  - Composé des membres de l'ex-CRE
  - Coordonné par la DRAAF en concertation avec la CRAGE
  - Se réunit à minima 2 fois par an (avril/décembre)
  - Élabore les 1<sup>ers</sup> avis et projets de décisions sur le fonctionnement du réseau SBT soumis à la consultation dématérialisée du CROPSAV
- Information à minima annuelle « SBT » du CROPSAV (notamment mise en œuvre du budget et suivi de filières)
  - Consultation dématérialisée à venir pour 2022

---

30/11/2021

# Composition du comité d'experts d'épidémiosurveillance

Catégorie		Structure	
Filières	Céréales	Arvalis	
	Oléo-protéagineux	Terres Inovia	
	Viticulture	Comité Champagne / ODG Lorraine / Cave de Pfaffenheim	
	Arboriculture	AREFE	
	Légumes/maraîchage (dont pomme de terre)	Planète Légumes	
	Horti-pépi	Est Horticole	
	Betterave	ITB	
Territoires	Coopération agricole (dont Houblon)	3 représentants (dont Filière Houblon)	
	Négoce Agricole	3 représentants	
	Chambre d'agriculture	3 représentants	
Autres		FREDON (dont JEVI/luzerne)	Composition informelle (pas de vote)
		CRAGE	
		DRAAF	

30/11/2021

## Avis des membres du CROPSAV

- Validation de la priorisation des organismes nuisibles par culture et par socle pour la région Grand Est
- Validation de la création du comité d'experts d'épidémiosurveillance et de son fonctionnement

30/11/2021